

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 16 JANVIER 2019**

Noms	Fonction	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ANTHONIOZ Henri	Maire	X			
MUTILLOD Christophe	1 <sup>er</sup> Adjoint	X			
DELECHAT Grégory	2 <sup>ème</sup> Adjoint			X	
MARTEL Mireille	3 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
GOINE Nathalie	4 <sup>ème</sup> Adjoint		X		<i>MARTEL Mireille</i>
BAUD Georges	Conseiller Municipal	X			
DUCRETTET Marie-Jeanne	Conseillère Municipale	X			
COMBEPINE Christelle	Conseillère Municipale	X			
TROMBERT Fabrice	Conseiller Municipal		X		
PERNOLLET Stéphanie	Conseillère Municipale		X		
DUCRETTET Olivier	Conseiller Municipal	X			
DEGOUT Gaël	Conseillère Municipale	X			
BERGOEND Simon	Conseiller Municipal	X			
COPPEL Amélie	Conseillère Municipale			X	
HOMINAL Pierre	Conseiller Municipal	X			

Sous la présidence de M. Henri Anthonioz – Maire.

*Nombre de présents* : 9

*Date de convocation* : le 7 Janvier 2019

M. BERGOEND Simon a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

## A L'ORDRE DU JOUR

### **PRESENTATION ET DEBAT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLUI-H DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT CHABLAIS**

M. le Maire rappelle le niveau d'avancement du PLUI-H et indique que le PADD approuvé en Conseil Communautaire doit faire l'objet d'un débat au Conseil Municipal.

Le plan de développement durable du PLUI-H a été élaboré avec la participation des 15 communes composant la CCHC. Il a fait l'objet d'une première approbation avec réserves en Conseil Communautaire du 12/06/2018 et il a été approuvé le 15 décembre 2018.

#### **Arrivée de Mme Marie-Jeanne DUCRETTET & Mr Pierre HOMINAL**

Le PADD, comprenant 50 pages a été adressé en version numérique à tous les Conseillers Municipaux qui ont pu en prendre connaissance.

M. Jean-François BAILLEUX, Responsable du Service Urbanisme à la CCHC développe les principaux points du document.

Il précise que le PLUi-H doit être compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Chablais en voie d'achèvement et qui devrait être adopté courant février 2019.

Le PADD constitue la grande ligne directrice des objectifs des 15 communes et ce document peut encore être complété ou modifié par les communes deux mois avant l'arrêt du PLUi-H prévu en juin 2019.

L'enquête publique du PLUi-H pourrait se dérouler courant novembre 2019 et son approbation en février 2020.

Le projet se décline en 4 orientations et 40 objectifs :

#### **Orientation n° 1**

Porter une stratégie de développement économique propre au Haut-Chablais en s'appuyant sur la dynamique des stations de renommée internationale.

#### **Orientation n° 2**

Organiser un développement qualitatif du Haut-Chablais autour d'une armature territoriale multipolaire constituée de bassins de vie.

#### **Orientation n° 3**

Faire du Haut-Chablais un territoire mieux maillé et mieux connecté.

#### **Orientation n° 4**

Préserver et valoriser l'identité du Haut-Chablais par une stratégie sur le long terme de gestion maîtrisée des espaces urbains, touristiques, émergents, naturels, agricoles, et forestiers.

M. le Maire regrette que ce document soit autant détaillé car il pourra être source de contentieux, et contraindre le développement des communes.

M. BAILLEUX complète l'information du Conseil Municipal sur l'un des objectifs du PADD portant sur la réduction de 75% de la consommation foncière pour l'habitat pour répondre à l'injonction des services de l'Etat qui ont fixé à 750 hectares la superficie nécessaire à l'aménagement du Chablais pour les 20 ans à venir et pour les 62 communes du Chablais contre 1 500 ha pour les dix dernières années, soit une division par quatre des surfaces disponibles.

En conséquence, et en fonction des paramètres de croissance de la population entre autre, la CCHC disposera seulement de 75 hectares sur les 20 prochaines années selon les chiffres inscrits dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT.

Ces objectifs se traduisent pour la Commune des Gets par les données suivantes :

- 19,50 hectares de terrains constructibles dans l'enveloppe urbaine, les gisements inférieurs à 2 500 m<sup>2</sup> sont comptabilisés dans cette enveloppe (à rapprocher aux 39 hectares disponibles actuellement soit une baisse de 50%)

Et si une temporalité à 20 ans du PLUi-H est acceptée par l'Etat, une bonification de 30 hectares supplémentaires est accordée à la CCHC à répartir sur les 15 communes du Haut-Chablais.

M. MUTILLOD fait observer que la Commune de Gets, malgré un PLU non « grenellisé » et « non alurisé » s'en tire bien eu égard aux réductions encore plus drastiques dans les autres communes de la CCHC.

Un aperçu du futur zonage sur LiZmap est présenté au Conseil Municipal.

M. le Maire et M. Christophe MUTILLOD défendent une temporalité sur 20 ans du PLUi-H afin de dégager plus de terrains constructibles.

En conclusion, Monsieur le Maire propose de repousser à la prochaine séance du Conseil Municipal le débat du PADD du PLUi-H afin de permettre au Conseil Municipal de prendre connaissance du document.

La séance est levée à 23h30

Affiché et mis en ligne sur le site internet Mairie le 5 Février 2019